



**HAL**  
open science

## Robert aurait pris sa retraite et passerait du bon temps... Du conditionnel dit journalistique

Jacques Bres

### ► To cite this version:

Jacques Bres. Robert aurait pris sa retraite et passerait du bon temps... Du conditionnel dit journalistique. Maury-Rouan Cl. (éd.). Regards sur le discours, Aix-en-Provence, Presses de l'université de Provence,; Presses de l'université de Provence, pp.15-33, 2012, Langues et langage. hal-00781420

**HAL Id: hal-00781420**

**<https://hal.science/hal-00781420v1>**

Submitted on 4 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Robert aurait pris sa retraite et passerait du bon temps... Du conditionnel dit journalistique**

L'approche dialogique – ou polyphonique<sup>1</sup> – des faits de langue et de discours n'a pas manqué de s'intéresser au conditionnel (désormais *cond.*), et notamment à l'un de ses emplois dans le discours de presse que nous désignerons de l'appellation largement circulante de *cond. journalistique*. Ce tour est d'emblée apparu, en compagnie notamment de la négation ou de l'ironie, comme un marqueur prototypique d'hétérogénéité énonciative. O. Ducrot, dès 1981, le cite comme forme d'argumentation par « autorité polyphonique » (1981/1984 :154) en l'illustrant par l'exemple suivant :

(1) Giscard *aurait rencontré* Marchais avant son voyage aux Antilles.

Depuis, sous des appellations diverses (*cond. d'information incertaine, de citation, de la rumeur, épistémique, médiatif...*), les travaux sur la question se sont multipliés, Citons sans souci d'exhaustivité : Korzen et Nølke 1990, 2001 ; Dendale 1993 ; Guentcheva 1994, Haillet 1995, 2001, 2003, 2008 ; Rosier 1999 ; Abouda 2001 ; Gosselin 2001 ; Vettters 2001 ; Kronning 2002... Je n'ai pas manqué moi-même, dans un travail exploratoire sur les marqueurs du dialogisme, d'en proposer une très brève étude (Bres 1999 : 73).

Tout n'aurait-il donc pas déjà été dit sur ce type d'emploi ? Ne serais-je pas condamné à faire œuvre de psittacisme ? Si j'ouvre à nouveau ce dossier, c'est qu'il me semble que ce tour n'a pas encore livré tous ses secrets, et que je souhaite proposer, dans cette communication, une clef explicative à même peut-être d'entrouvrir sa porte qui résiste encore...

Dans un premier temps, j'explorerai brièvement les origines de cet emploi comme l'histoire de sa prise en compte par les linguistes. Dans un second temps, je tenterai de résoudre ce qui m'apparaît comme une énigme : le *cond.*, qui dans l'emploi temporel, ne positionne pas la référence du procès par rapport au moment de l'énonciation (désormais  $t_0$ ), dans l'emploi journalistique<sup>2</sup>, la donne à comprendre comme simultanée ou ultérieure à  $t_0$  (*cond. présent*), et comme antérieure (ou accomplie) à  $t_0$  (*cond. passé*).

## 1. Émergence de l'emploi et émergence de sa prise en compte

Commençons par un peu de diachronie. Quand l'emploi journalistique apparaît-il ? Force est de constater que la question n'a pas vraiment intéressé les linguistes jusqu'à ce jour. On ne trouve rien dans les travaux susmentionnés ; la seule remarque que j'ai glanée se trouve dans Martin (1971 : 127) qui note que « ce COND [est] d'emploi relativement récent ». Précision fort... imprécise.

La consultation des grammaires et des travaux linguistiques plus anciens semble confirmer ce caractère récent : on ne trouve aucune mention de cet emploi avant le XXe siècle. Plaçons

---

<sup>1</sup> Je parle de *dialogisme* plutôt que de *polyphonie*. Pour Bakhtine le *dialogisme*, principe qui gouverne toute pratique humaine, consiste, au niveau langagier, en l'orientation de tout discours vers d'autres discours avec lesquels il ne peut manquer d'interagir, et se manifeste comme *pluralité de voix*. La *polyphonie* est l'utilisation romanesque du dialogisme de l'énoncé quotidien. Mais à la suite de Ducrot, certains linguistes parlent de *polyphonie* pour appréhender l'hétérogénéité énonciative de l'énoncé quotidien (cf. Bres et Rosier 2007).

<sup>2</sup> Comme d'ailleurs dans tous les autres emplois dits *modaux*.

quelques jalons dans la façon dont la littérature le prend en compte, en prenant notamment appui sur Haillet (1995 : 21-29).

– Guillaume ne le mentionne pas dans son ouvrage de 1929, pas plus que dans ses *Leçons*.

– G. et R. Le Bidois (1935, I : 459) posent que le cond. passé peut s'utiliser pour « énoncer une conjecture relative à un fait passé » présentée « non comme personnelle, mais comme un simple *on dit* », (cité in Haillet 1995 : 21), ce qu'ils illustrent par un exemple construit de type journalistique :

(2) Il y a eu un grand incendie à Paris ; le feu *aurait été mis* par des malfaiteurs.

– Damourette et Pichon (1936) englobent ce type d'emploi dans l'ensemble plus vaste des effets de sens « adoucissants » : « le toncal futur s'emploie aussi pour adoucir les affirmations en les transportant en quelque sorte dans une actualité moins brutalement présente que la noncale, d'où diverses nuances : *s'il s'agit d'une affirmation attribuée à autrui, le toncal exprime qu'on ne l'admet que sous bénéfice d'inventaire, s'il s'agit d'une affirmation à soi, on emploie le toncal futur pour restreindre son audace dans la présentation d'une proposition, d'une offre (...)* » (§ 1846) (les italiques sont miennes) ; et on trouve, dans la nombreuse liste des exemples, l'occurrence attestée suivante, qui, *sous bénéfice d'inventaire* (!), me semble être la première occurrence journalistique authentique relevée par les grammairiens :

(3) L'Allemagne *refuserait* de libérer Berthold Jacob. (Titre, 1<sup>ère</sup> page de *l'Intransigeant* du 3 avril 1935)

– Imbs (1960 : 168) parle du « conditionnel de l'information hypothétique », emploi qu'il illustre par une occurrence empruntée au *Monde* :

(4) Deux motions *auraient été adoptées* et *seraient rendues* publiques dans les jours à venir. (*Le Monde*, 29-30 juin 1958).

A partir des années soixante, les grammairiens mentionneront quasi systématiquement cet usage, le plus souvent parmi les valeurs modales du cond., en l'illustrant régulièrement par des exemples journalistiques :

– Wagner et Pinchon 1962 signalent que le cond., tant présent que passé, permet de « rapport(er), sans la prendre à son compte, une affirmation (...), de s'en faire l'écho sous toutes réserves » (1962 : 376) :

(5) L'accident *se serait* produit à dix heures

– Grevisse (1964 : 681) note que le cond. peut servir à « présent(er) (un) fait comme un oui-dire, comme une assertion dont on ne veut pas se porter garant » :

(6) Un accident *aurait eu* lieu à X... : il y *aurait* dix morts.

– Ainsi font également Chevalier et al. (1970 : 356) : « c'est au conditionnel que l'on présente les événements non confirmés », qui illustrent cet emploi par l'occurrence :

(7) Une fusée lunaire *prendrait* son départ l'an prochain (Les journaux)

sans que l'on sache s'il s'agit d'un exemple attesté tiré d'un journal, ou d'un exemple construit, que les auteurs mettent en relation avec le discours journalistique...

– Baylon et Fabre (1973 : 131) notent que le cond. « sert notamment à présenter les événements dont on ne peut encore affirmer la réalité » :

(8) Le Chef de l'Etat *partirait* aujourd'hui en visite officielle chez nos voisins.

Ainsi feront plus tard les grammaires de Wilmet (1997/2003 : 441), Riegel et *al.* (1994 : 320), Denis et Sancier-Château (1994 : 276).

On peut entendre, dans ces façons de présenter, que ce type d'emploi, même s'il n'est pas limité au discours journalistique, se voit offert là le cadre par excellence pour se réaliser.

Un pas supplémentaire dans cette direction est fait par Martin (1971 : 126-127) qui cite, parmi les emplois modaux, le « conditionnel du fait supposé : ce COND sert à l'énoncé d'un fait douteux, mais probablement exact. Il décharge la responsabilité du locuteur qui se réfère à l'opinion d'autrui, à des informations officieuses, à des bruits qui courent. Incompatible avec des verbes d'assertion (*on sait que...*) et les expressions affirmatives (*il est sûr, certain, indéniable que...*), ce COND d'emploi relativement récent, est particulièrement fréquent dans la langue des journaux ». Soulignons la mise en relation explicite de ce type d'emploi avec un type de discours : le discours journalistique. Le couplage s'accroîtra ensuite dans l'appellation de *cond. journalistique*<sup>3</sup>, ainsi que dans la remarque des journalistes maintenant fréquente : « cette information est à prendre au conditionnel » :

(9) *Journal télévisé, le soir d'un attentat à Paris (1995)*

apparemment selon des informations qu'il va falloir confirmer les premiers policiers qui sont arrivés sur place *auraient trouvé* un deuxième colis suspect / toujours est-il que *c'est une information à prendre au conditionnel*

Parallèlement à cette prise en compte par les grammaires, on assiste à un usage de plus en plus fréquent de ce type d'emploi dans le discours journalistique tant écrit qu'oral : on en trouve aussi facilement que des champignons dans les bois de la Sainte-Victoire par automne pluvieux... Difficile de lire une page de presse écrite ou d'écouter un *Journal télévisé* sans en rencontrer.

De sorte que j'avais tendance à accorder du crédit à la remarque de R. Martin citée *supra* selon laquelle l'emploi journalistique était relativement récent, lorsque P. Dendale vint – lors du récent congrès international de linguistique française à Oviedo (septembre 2008) – me tirer de cette fausse croyance : le cond. journalistique existait au moins... depuis la fin du XVIème siècle ; il l'avait rencontré notamment dans *La Gazette* de Bruxelles :

(10) De Bruxelles le 22. dudit mois de Juin

Les noftres font tous refiouïs du fucez de Tilly & de fon approche vers nous : mefme des dernieres nouvelles, quoy qu'incertaines, qu'il *auroit deffait* des troupes & pris deux canons au Duc de Vimar (*Gazette* 5, juin 1631) (cité in Bourova et Dendale 2008)

Voilà donc notre emploi ancré dans une déjà longue histoire. J'ajouterai une précision, pour éviter tout malentendu : le cond. journalistique n'a rien de spécifique, hormis son usage dans les journaux. Il appartient à l'emploi plus large de l'*information médiée* que l'on trouve dans différents genres, notamment dans la conversation quotidienne, comme l'atteste la belle occurrence de commérage villageois suivante :

(11) Julie oui elle vient de se marier et d'après elle *serait* enceinte (conversation, 2008)

---

<sup>3</sup> Dont je n'ai pu retrouver la paternité : je ne saurais donc rendre à César...

Les grammaires et les études linguistiques se sont focalisées sur l'emploi journalistique de l'information médiée sans doute du fait de l'importance des études du discours journalistique dans les cadres de l'analyse du discours, comme de la fréquence du phénomène dans ce type de discours. Je ne dérogerai pas à cette orientation, même si les analyses que je vais conduire, principalement sur des occurrences journalistiques, valent plus largement pour le cond. de l'information médiée.

Je ne m'attarderai pas sur les raisons objectives de cet usage effectivement fréquent : le cond. permet au journaliste de donner une information de seconde main dont il a au mieux la source (ex. (9) : « selon des informations ») mais qu'il n'a pas encore pu vérifier (« qu'il va falloir confirmer ») ; ni sur les divers effets de sens qu'il peut prendre en discours (Dendale 1993). Je vais m'attacher à développer un point pour l'heure assez mal documenté : celui de la référence temporelle du procès au cond. journalistique.

## 2. De la référence du procès au conditionnel journalistique

Mais pourquoi donc si je dis : *Robert aurait pris sa retraite et passerait du bon temps* j'entends signifier, si l'information que je rapporte est vraie, que l'acte de prendre sa retraite est antérieur (ou accompli) à  $t_0$ , et que celui de passer du bon temps inclut  $t_0$  ?

On peut classer les approches du cond. en trois ensembles : l'approche *modale* (Moeschler et Reboul 2001 ; et par certains aspects, Korzen et Nølke 2001, Kronning 2002) ; l'approche *aspectuo-temporelle* (Guillaume 1929, Martin 1971, 1983, 1987, 1991, 1992, Gosselin 2001, Leeman 2001, Vettters 2001, Vet et Kampers-Manhe 2001, Wilmet 2001, Caudal et Vettters 2005) ; l'approche *polyphonique* (Korzen et Nølke 1990, 2001, Haillet 1995, 2001, 2002, 2003, 2008, Donaire 1998, Abouda 2001, Kronning 2002).

Je présenterai, à partir d'un ou deux auteurs qui me semblent avoir le plus fait avancer la réflexion sur l'emploi journalistique, la façon dont l'approche polyphonique et l'approche aspectuo-temporelle ont proposé des solutions à la question de la référence temporelle du procès au cond. journalistique, avant de développer une hypothèse qui croise les notions de temps et de dialogisme.

### 2.1. Du côté des polyphonistes

**2.1.1.** P. Haillet (1995, 2001, 2002, 2003, 2008) a fourni, dans les cadres de la théorie polyphonique de Ducrot, un classement et une description robuste des différents emplois du cond. qu'il regroupe en trois ensembles : temporel, d'hypothèse, et d'altérité énonciative. Ce troisième ensemble se subdivise lui-même en deux sous-catégories selon que l'altérité est auto-énonciative : le cond. met en scène un dédoublement du locuteur, comme dans :

(12) Oh! je *voudrais* tant que tu te souviennes / Des jours heureux où nous étions amis (Prévert, *Les Feuilles mortes*)

Ou hétéro-énonciative : le cond. fait allusion à un autre locuteur, ce qui est le cas de l'emploi journalistique. Le cond. d'altérité énonciative se voit caractérisé par deux manipulations paraphrastiques : (i) dans ses deux formes présente et passée, il ne saurait être remplacé par *allai(t)* + infinitif, à la différence du cond. temporel ; et dans sa forme passée, il ne saurait non plus être remplacé par le subjonctif plus-que-parfait, à la différence du cond. d'hypothèse :

(13) L'alimentation de la mère *influera*t (\**allait influencer*) sur le sexe de l'enfant. (titre, *Le Monde*, 24 avril 2008)

(14) [...]. DSK et sa subordonnée *auraient échangé* (/ \**allaient échanger*<sup>4</sup> / \**eussent échangé*) des courriels intimes, avant de concrétiser leur relation lors d'une conférence en Europe. (*Libération*, 20 octobre 2008)

(ii) Il peut être reformulé par un énoncé au présent (substitué au cond. présent) ou au passé composé (substitué au cond. passé) auquel on ajoute une incise du type *dit-on, paraît-il*, ce que n'admettent pas les emplois temporels et hypothétiques :

(13') L'alimentation de la mère *influe, paraît-il*, sur le sexe de l'enfant.

(14') DSK et sa subordonnée *ont échangé, dit-on*, des courriels intimes.

Ce qui le distingue, ainsi que les autres emplois modaux, de l'emploi temporel : « Dans le cas des emplois temporels, le repère est un moment passé, et dans le cas des emplois modaux, le repère est le moment de l'énonciation » (Haillet 1995 : 42).

L'effet de sens fondamental du cond. d'altérité énonciative est la « dissociation entre l'origine de l'assertion [...] et l'énonciateur qui ne fait que la montrer, sans la prendre à son compte » (Haillet 2001 : 300). S'y ajouteront contextuellement les sens possibles de cette *prise de distance* : réserve, incertitude, contestation, etc.

Le classement des emplois comme leur description au moyen de paraphrases proposés par P. Haillet conjuguent clarté et efficacité. Malgré cela, je reste un peu sur ma faim explicative : si le cond. peut être paraphrasé par *allai(s) + inf.* dans son emploi temporel, mais non dans son emploi journalistique, quelle en est la raison ? Et surtout : alors que l'emploi temporel situe le procès comme ultérieur par rapport à un repère passé, et ne le positionne pas par rapport au moment de l'énonciation –  $t_0$  – de sorte que le procès peut contextuellement être situé dans les époques passée, présente et future :

(15) Claire m'avait dit que Robert *prendrait* sa retraite *en juin dernier / maintenant / en juin prochain*.

pourquoi l'emploi d'altérité énonciative repère-t-il le procès par rapport au moment de l'énonciation : le cond. présent le posant comme contemporain ou ultérieur<sup>5</sup> à  $t^0$  (16) ; le cond. passé, comme antérieur (ou accompli) à  $t_0$  (17) ?

(16) Robert *prendrait* sa retraite \**en juin dernier / maintenant / en juin prochain*.

(17) Robert *aurait pris* sa retraite *en juin dernier / maintenant / \*en juin prochain*<sup>6</sup>.

D'où procède cette différence de référenciation temporelle ? Ces questions me semblent incontournables si l'on se situe dans un cadre monosémiste, ce qui est le cas de P. Haillet. A plusieurs reprises, l'auteur signale que c'est le contexte qui va imposer telle ou telle interprétation dans la mesure où un même énoncé peut recevoir en fonction dudit contexte une interprétation énonciative (18), temporelle (18'), ou hypothétique (18'') :

(18) Washington *tenterait* de dissuader Israël de mener un raid contre des installations nucléaires iraniennes. (titre, *Le Monde*, 14 août 2008)

(18') Il ne savait pas à ce moment-là que, dans les jours qui suivirent cette rencontre, Washington *tenterait* de dissuader Israël de mener un raid contre des installations nucléaires iraniennes.

<sup>4</sup> L'énoncé est possible avec l'imparfait prospectif, mais il produit alors un sens temporel. Cf. *Conclusion*.

<sup>5</sup> Haillet remarque que ce cas est « attesté très marginalement » (2001 : 300, note 6).

<sup>6</sup> L'énoncé « Robert *aurait pris* sa retraite *en juin prochain* » est possible, mais produit un sens hypothétique.

(18'') Si la dégradation des relations s'accélérait, (comme tu le prétends), Washington *tenterait* de dissuader Israël de mener un raid contre des installations nucléaires iraniennes, c'est sûr...

Certes. Mais reste cruciale la question de savoir ce qui permet au cond. de s'associer à ces différents contextes, comme de ce qui fait qu'un même procès au cond. présent, *tenterait*, en (18), prend sa référence à  $t_0$ ; en (18'), est posé comme ultérieur au moment de référence de *il ne savait pas*; en (18''), comme simultané ou ultérieur à  $t_0$ ...

**2.1.2.** L'hypothèse de Korzen et Nølke (1990, 2001), développée dans le même cadre polyphoniste ducrotien, propose indirectement une réponse aux questions précédentes. En appui sur Togeby 1982 (lui-même en appui sur Damourette et Pichon 1936) qui avance que le futur est nynégocentrique (repère *moi-ici-maintenant*), alors que le conditionnel est allocentrique (repère différent du *moi-ici-maintenant*), Korzen et Nølke posent que le « propre du conditionnel est d'effectuer une distanciation par rapport aux coordonnées énonciatives standard : son emploi implique l'établissement d'un nouveau point de repère » (2001 : 126). Ce serait là la « valeur stable du conditionnel » (*ibid.*) que l'on retrouverait dans ses différents emplois, « la diversité des valeurs observées s'expliqu(ant) par des propriétés du contexte » (*ibid.*). Le point de repère R est décrit comme se composant des trois paramètres énonciatifs : *l*, l'être discursif responsable de l'affirmation ; *m*, le monde impliqué ; et *t*, le moment temporel. Lorsqu'il n'y a aucune distance, ce point R correspond au repère *moi-ici-maintenant*. Le cond. consiste en ce que « au moins un des paramètres dont se compose R porte un indice différent de zéro » (*op. cit.* : 127), à savoir introduit une distance par rapport au repère du *moi-ici-maintenant*. Les différents types d'emploi correspondent à « des variations dans la valeur des trois paramètres dont se compose R » (2001 : 128). P. ex. le cond. temporel joue sur les deux paramètres *t* et *l* :

(19) Il pensa qu'elle *mourrait* comme elle était née, comme elle avait vécu : pour rien. (Carrière, *L'épervier de Maheux*)

le paramètre *t* est antérieur au *maintenant* ; le paramètre *l* pose un locuteur-en-tant-que-tel différent du locuteur de l'énoncé.

La spécificité du cond. journalistique tient à ce qu'il joue seulement sur le paramètre *l* : il « établit une distanciation par rapport au troisième paramètre de R, à savoir l'être discursif » (2001 : 133).

La solution est élégante et habile : la question, non résolue par l'analyse de P. Haillet qui ne la posait pas, de savoir pourquoi la référence d'un procès au cond. temporel n'est pas positionnée par rapport à  $t_0$ , alors que celle d'un procès au cond. journalistique se calcule par rapport à cette instance, se voit du coup résolue, ou plutôt tombe d'elle-même : le paramètre *t* est, dans le premier cas, différent du *maintenant*, très précisément antérieur à lui, et c'est par rapport à ce seul repère que se calcule la référence du procès ; dans le second, ledit paramètre correspond au *maintenant*, il n'y a plus de distance temporelle : le procès réfère à  $t_0$ . A partir d'une même valeur, seraient donc expliquées les différences de fonctionnement.

N'y a-t-il pas cependant quelque facilité dans la définition du repère R comme composé de trois paramètres, qui peuvent être activés ou non activés selon les cas ? Part-on d'une même « valeur stable » du cond. si la distanciation par laquelle il est défini peut se construire sur des assemblages différents de ses différentes composantes ? Imagine-t-on un élément chimique,  $H_2O$ , qui serait, suivant les lieux, composé tantôt que de  $H_2$ , tantôt que de  $O$ , tantôt de  $H_2 + O$  ? Certes, comparaison n'est pas raison... Il me semble cependant que l'hypothèse de Korzen et Nølke, en réintroduisant de fait, sous l'unicité de R, la pluralité des éléments<sup>7</sup>, ne

<sup>7</sup> C'est ce même type de solution qui est proposé, également dans un cadre polyphonique, par L. Abouda : partant de l'idée que le cond. « exprime, dans tous ses emplois, une valeur prospective à partir d'un espace

répond pas parfaitement à son programme de décrire une « valeur unique » du cond. qui rendrait compte de la diversité de ses emplois. Chassez le multiple, il revient au galop... Je ne retiendrai donc pas la réponse implicite que l'on peut trouver dans leurs travaux, à la question toujours pendante, et à laquelle ne me semblent pas répondre non plus les autres analyses polyphonistes : mais pourquoi donc le cond., dans son emploi journalistique, demande-t-il de calculer la référence du procès par rapport à  $t_0$ , alors que, en emploi temporel, il ne la positionne pas par rapport à cette instance ?

## 2.2. Du côté des temporalistes

Je prendrai comme exemple d'approche temporelle de l'emploi journalistique celle de L. Gosselin qui lui consacre spécifiquement un article (Gosselin 2001). L'auteur pose pour commencer qu'il convient de ne pas séparer le temps de la modalité, qu'il définit, en appui sur la logique modale, comme opposant l'*irrévocable* au *possible* à partir de la « coupure modale » que constitue dans le discours le moment de l'énonciation (*op. cit.* : 52) : le passé relève de l'irrévocable, le futur du possible. Pour les temps verbaux, ce qui fait office de coupure modale, c'est « l'intervalle de référence », paramètre sur lequel, on va le voir, l'auteur assoit sa description du cond. On sait que L. Gosselin use, pour décrire les temps verbaux, des trois points de Reichenbach, qu'à la suite de Klein 1984, il redéfinit comme des intervalles : l'intervalle de l'énonciation  $O1$ — $O2$  (correspondant au point S (speech point) de Reichenbach) ; l'intervalle de référence  $I$ — $II$  R (correspondant au point R (reference point)) ; et l'intervalle du procès  $B1$ — $B2$  (correspondant au point E (event point)).

L'intervalle de référence  $[I,II]$ , qui correspond à ce qui est montré du procès, plus précisément sa borne finale, assure la fonction de coupure modale sur le mode suivant : « Avec les aspects aoristique [*il traversa*] et accompli [*il a traversé la route*], le procès est situé intégralement dans l'irrévocable ; à l'inaccompli [*il traversait la route*], sa borne finale est dans le possible (d'où le paradoxe imperfectif : *il traversait la route quand soudain...* » (*op. cit.* : 54).

Qu'advient-il pour le cond. ? L'auteur fait l'hypothèse que l'intervalle de référence se dédouble : apparaît un second intervalle de référence  $[I',II']$ , tel que  $II < I'$  (la borne finale du premier intervalle est antérieure à la borne initiale du second) ; et  $II < O1$  (la borne finale du premier intervalle est antérieure à la borne initiale de l'intervalle de l'énonciation  $[O1,O2]$ ). Cette dualité est posée en appui sur la morphologie : *-ai*, qui suscite  $[I,II]$ , exprime le passé ; *-r*, qui suscite  $[I',II']$ , exprime l'ultériorité. Ce qui se voit justifié ainsi : « On fait l'hypothèse qu'à cette duplication de l'intervalle de référence correspond une dissociation de ses deux fonctions : seul le second ( $[I',II']$ ) se charge de la monstration du procès, le premier ( $[I,II]$ ) assure la coupure modale (aspectuelle), de sorte que le procès est montré comme appartenant au domaine du possible » (*op. cit.* : 57). Ainsi un énoncé en discours indirect libre comme *il viendrait* pourra être représenté par la figure :

---

énonciatif distinct » (2001 : 293), il pose que la disjonction qui est à la base de cette forme est soit chronologique (cond. temporel), soit logique (cond. hypothétique), soit énonciative (notamment cond. journalistique). Ce faisant, ne réintroduit-il pas le multiple dans l'un, le pluriel dans le singulier ? H. Kronning (2002) me semble faire de même qui définit la valeur en langue du cond. notamment par une variable  $x$  qui peut être soit temporelle, soit hypothétique, soit zéro (pour l'emploi. journalistique). Ces approches ne me semblent pas échapper à une analyse éclatée d'un seul et même signifiant : ce n'est pas parce qu'on rassemble sous un même chapeau différents éléments que l'on retrouve l'unité perdue....





**figure 1**

L'intervalle de référence [I',II'] correspond dans ce cas à l'intervalle du procès [B1,B2] (aspect aoristique). Mais la coupure modale n'est pas assurée par cet aspect – sinon le procès serait de l'ordre de l'irrévocable comme avec le passé simple – mais par le premier intervalle de référence [I,II], qui le précède chronologiquement. De la sorte, le procès est vu à la fois comme aoristique (de par [I',II']) et comme du domaine du possible (de par [I,II]). L'intervalle de l'énonciation [01,02] n'est pas positionné, dans la mesure où l'intervalle de référence [I',II'] peut lui être antérieur, simultané ou ultérieur.

Ce dispositif permet de décrire finement les différents emplois du cond., notamment le tour journalistique :

(13) L'alimentation de la mère *influerait* sur le sexe de l'enfant

Selon une étude britannique, un apport calorique important *favoriserait* la conception de garçons (titre et sous-titre d'un article du *Monde*, 24 avril 2008)

Le premier intervalle de référence [I,II] correspond à « la donation initiale de l'information reprise par l'énoncé » (*op. cit.* : 61), qui peut être implicite (première occurrence : *influerait*) ou explicite (seconde occurrence : *favoriserait*, mise en relation avec : « selon une étude britannique »). Ladite donation est posée à la fois comme passée sans plus de précision, et comme relevant de l'irrévocable : l'énoncé présuppose comme certain l'emprunt à une source antérieure.

Si, ici comme dans tous ses emplois, l'intervalle de référence de la coupure modale [I,II] relève de l'époque passée, comment rendre compte, à partir de ce cadre très précis, de ce que l'intervalle du procès [I',II'], qui dans l'emploi temporel est simplement ultérieur à l'intervalle [I,II], correspond forcément, dans l'emploi journalistique, à l'époque présente ou future et pas à l'époque passée, lorsque l'énoncé est au cond. présent ; et à l'époque passée lorsque le cond. est au passé ?

L. Gosselin, en bon temporaliste, se pose ce type de question. Il y répond de la façon suivante : l'intervalle de référence est sémantiquement non autonome, et doit « coïncider avec un autre intervalle du contexte, qui va lui servir d'antécédent » (*op. cit.* : 57). En emploi temporel, le point d'ancrage de [I,II] est constitué par l'intervalle de référence de la principale ; celui de [I',II'], en l'absence de circonstanciel, est localisé comme ultérieur par rapport à [I,II]. En emploi modal, « c'est, – en l'absence dans le contexte d'un intervalle susceptible d'assurer l'ancrage circonstanciel de [I,II] – l'antécédent de [I', II'] (un intervalle circonstanciel ou le moment de l'énonciation) qui assure l'ancrage circonstanciel de la structure » (*op. cit.* : 61). Reprenons les ex. de l'auteur :

(20) selon ce journaliste, le Président *partirait* la semaine prochaine

(21) selon ce journaliste, le Président *serait* malade

En (20), le circonstant *la semaine prochaine*, qui constitue le « meilleur antécédent possible pour [I',II'] » (*op. cit.* : 61), localise le procès dans le futur ; en (21), du fait de l'absence de circonstanciel, c'est l'intervalle de l'énonciation [01,02] qui fera office d'antécédent.

Mais pourquoi ne peut-on avoir avec le cond. présent un circonstant renvoyant non au futur (*la semaine prochaine*) mais au passé (*la semaine dernière*) ?

(20') \*selon ce journaliste, le Président *partirait* la semaine dernière

Comment se fait-il que *la semaine dernière* ne puisse fonctionner comme antécédent pour [I',II'] ? L'explication me semble faire place à la description :

On remarque qu'un circonstanciel à valeur de passé est exclu dans ces tours. [...] Le champ du passé paraît réservé à l'intervalle de référence marquant la coupure modale, celle-ci pouvant intervenir juste avant le moment de l'énonciation. Autrement dit, avec les valeurs modales du conditionnel, [I,II] occupe une position généralement indéterminée antérieure à [01,02] tandis que [I',II'] est situé à une position postérieure à [I,II], et donc simultanée ou postérieure à [01,02]. En revanche, dans les emplois « temporels », comme [I,II] est fixé à une position plus ou moins précise (et assure l'ancrage circonstanciel), [I',II'] peut lui succéder tout en restant antérieur à [01,02]. (2001 :62-63)

Pourquoi, dans l'emploi journalistique – comme dans les autres emplois modaux – cette exclusivité du passé pour l'intervalle de référence [I,II] marquant la coupure modale, et cette exclusion de l'intervalle de référence [I',II'] marquant le procès ? Qu'est-ce qui justifie le *donc* conséquentiel dans : « [I',II'] est situé à une position postérieure à [I,II], et *donc* simultanée ou postérieure à [01,02] » ?

L'hypothèse développée par L. Gosselin, d'une extrême rigueur, ne me semble cependant pas fournir de réponse explicative déterminante à cette question qui prend de plus en plus les allures d'une énigme...

À ce stade de notre analyse, il apparaît que les approches polyphonistes du cond. journalistique tendent à ne pas faire reposer leur étude sur une base aspectuo-temporelle. Les approches temporalistes le leur rendent bien, si je puis dire : tout au plus certaines d'entre elles (Vetters 2001, Wilmet 2001 notamment) font-elles une petite place à l'hypothèse qu'on aurait affaire là à un bel exemple d'hétérogénéité énonciative<sup>8</sup>. Et si la solution à la question qui nous préoccupe était à rechercher dans l'entrecroisement des perspectives aspectuo-temporelle et énonciative ? J'ai proposée récemment (Bres 2009a) pour le cond. en langue une hypothèse qui allie temporalité et dialogisme<sup>9</sup> ; je vais la développer ici pour le traitement de l'emploi journalistique en discours.

## 2.3. Quand temporalité et dialogisme vont main dans la main...

### 2.3.1. Du conditionnel en langue...

Je rappelle d'abord en quatre points l'analyse systémique que je propose du cond. Afin de faire bref, on ne prendra en compte pour l'heure que le cond. présent.

(i) Hypothèse monosémiste : le cond. livre, dans tous ses emplois, exactement la même valeur – sa valeur en langue – qui, en interaction avec différents éléments, produit l'ensemble des sens répertoriés en discours. Cette hypothèse a été testée d'abord sur l'imparfait (Bres 2005), puis sur les différents temps de l'indicatif (Barceló et Bres 2006), à l'exception du cond. abordé tout dernièrement (Bres 2009a).

(ii) Le cond. est une forme du mode indicatif : il entre dans le système des oppositions qui structurent ce micro-système. Il est composé morphologiquement des deux éléments *-ai* et *-r*, qui se retrouvent dans la construction de l'imparfait pour le premier, du futur pour le second,

---

<sup>8</sup> Bres 2009b analyse précisément cette tendance à l'ignorance réciproque.

<sup>9</sup> A ma connaissance, seul Vuillaume 2001 a développé une approche de ce genre (Bres 2009a).

et qui sont partie prenante dans la construction de la valeur aspectuo-temporelle du cond. en langue. Ce que font apparaître les instructions par lesquelles on peut expliciter la valeur de chacune de ces formes :

		instruction temporelle	instructions aspectuelles
imparfait	il pleuvait	[+ passé]	[+ tension],[ - incidence]
futur	il pleuvra	[+ présent], [+ ultériorité] <sup>10</sup>	[+ tension], [± incidence]
cond.	il pleuvrait	[+ passé], [+ ultériorité],	[+ tension], [± incidence]

Le cond. place un point R dans le passé (morphème *-ai*, instruction [+ passé]), à partir duquel est envisagé le procès comme ultérieur à ce point (morphème *-r*, instruction [+ ultériorité]). Ce qui le rapproche du futur qui peut être analysé comme un ultérieur du présent : à partir d'un point R correspondant à  $t_0$ , un procès est envisagé comme à venir, comme le confirme le parallélisme relevé dans toutes les grammaires :

(22) Corinne dit qu'elle *viendra*

(22') Corinne a dit qu'elle *viendrait*

(iii) Contrairement à la représentation traditionnelle selon laquelle le temps peut être représenté par une ligne mobile partant du passé, passant par le présent et se dirigeant vers le futur, on fait l'hypothèse que le  $t_0$  de l'énonciation marque la coupure entre le passé *unilinéaire* et le futur *ramifié* (Gardies 1975). Un même événement *passé* est irrévocable et unique : Robert *a pris* sa retraite le 30 août 2007 ; alors que le *futur* est susceptible, pour le locuteur-énonciateur (que nous désignerons par  $E_1$ ), de plusieurs possibles : je peux dire, en septembre 2008, qu'en février 2009, Robert *ira* au Japon, ou bien *grimpera* l'Everest, ou bien *restera* au coin du feu pour écrire un article sur le cond., etc... Les temps verbaux en français se construisent énonciativement sur cette structure : unilinéaire pour le passé, ramifiée pour le futur.

(iv) L'invention du conditionnel dans les langues consiste à imaginer que le passé aurait pu être autrement, c'est-à-dire à ramifier l'époque passée<sup>11</sup>. Cette ramification se fait à partir du point R, qui se densifie obligatoirement sous la forme d'un énonciateur ( $e_1$ ) : cette instance est obligatoire pour que le temps puisse être considéré comme ramification de différents possibles ; et elle est forcément différente du locuteur-énonciateur  $E_1$  puisque ce point R est dans le passé, alors que  $E_1$  correspond à l'*ego* de  $t_0$ . Le cond. est donc une forme temporelle dialogique<sup>12</sup> en langue : son emploi présuppose toujours un dédoublement énonciatif. Autrement dit, dans tout énoncé au cond., on entend, en plus de la voix de l'énonciateur principal  $E_1$ , celle d'un autre énonciateur  $e_1$ , plus ou moins audible...

La structure énonciative du cond., qui procède directement de sa structure temporelle, permet, selon notre hypothèse, de rendre compte de tous ses emplois en discours. Nous allons voir comment pour l'emploi journalistique.

### 2.3.2. ... à son emploi journalistique en discours

<sup>10</sup> L'instruction [+ présent] est déictique ; l'instruction [+ ultériorité], anaphorique.

<sup>11</sup> Martin 1981, Korzen et Nølke 1990, et Vuillaume 2001 ont, de différentes façons (Bres 2009a) mis en relation conditionnel et temps ramifié, mais, selon moi, sans en tirer toutes les conséquences.

<sup>12</sup> La seule des temps de l'indicatif. Certaines autres formes, comme l'imparfait, ont des *emplois* dialogiques (Bres 2009c).

Dialogique par nature, le cond. sert, dans une langue comme le français qui ne dispose pas de la catégorie du médiatif (Guentcheva 1994), de marqueur de médiation. Nous allons voir comment les deux dimensions *énonciative* et *temporelle* de sa structure jouent dans la production de l'effet de sens journalistique.

(i) Dimension énonciative : l'explication de la distance énonciative.

Dans les emplois auto-énonciatifs, les deux énonciateurs  $E_1$  et  $e_1$  correspondent à une même identité référentielle (*supra* (12)). Dans les emplois hétéro-énonciatifs, le dédoublement énonciatif  $E_1 / e_1$  correspond à deux identités référentielles.  $E_1$  correspond à l'oral au locuteur, à l'écrit au scripteur ;  $e_1$  reste le plus souvent implicite :

(13) L'alimentation de la mère *influera* sur le sexe de l'enfant

Mais il peut être explicité, notamment sous la forme de *selon / d'après x* :

(23) *selon le New York Times*, Moscou *s'apprêterait* à déployer des troupes d'élite en Ossétie. (*Le Monde*, 19 août 2008)

Preuve de cette non-coréférentialité des deux énonciateurs : dans l'emploi journalistique, le  $x$  de *selon x*, ne peut être co-référentiel au locuteur-énonciateur  $E_1$ , sans que le sens « journalistique » ne s'évapore. L'énoncé :

(23') *Selon moi*, Moscou *s'apprêterait* à déployer des troupes d'élite en Ossétie.

ne reconduit pas l'effet de sens journalistique : il participe au mieux à celui d'éventualité.

Le sens journalistique se produit en imputant la responsabilité énonciative à un énonciateur  $e_1$  différent de  $E_1$  et non coréférentiel avec lui. L'énonciateur  $E_1$  se montre rapportant – c'est là son acte énonciatif, son affirmation – un énoncé dit ailleurs antérieurement : il ne se prononce pas sur sa valeur de vérité. Ce qui rend compte également du fait, bien noté par Martin 1971, que dans cet emploi le cond. est « incompatible avec des verbes d'assertion (*on sait que...*) et les expressions affirmatives (*il est sûr, certain, indéniable que...*) » (1971 : 127). Cette mise à distance énonciative ne correspond cependant en rien à une contestation. Comme l'ont bien montré Dendale 1993 et Haillet 1995 notamment,  $E_1$  peut par ailleurs présenter son accord comme son désaccord avec ledit énoncé, le confirmer comme le mettre en doute, ou ne donner aucune précision aléthique à son sujet.

L'hypothèse avancée, on le voit, ne propose aucune nouveauté *descriptive*. Son intérêt me semble *explicatif* : alors que l'approche polyphoniste, constatant l'effet de distance, de non-prise en charge, etc. postule un dédoublement énonciatif, je tire un énonciateur  $e_1$ , différent de  $E_1$ , non pas de mon chapeau de linguiste pour les besoins de la démonstration, mais de la structure morphologique du cond. : c'est le fait qu'il consiste à envisager l'ultériorité dans le passé, c'est-à-dire à ramifier cette époque par nature unilinéaire, qui oblige à poser un autre énonciateur à partir duquel puisse se construire ladite ramification.

(ii) Dimension temporelle. De l'anaphore à la deixis.

J'ai avancé que la structure du cond. en langue, en appui sur sa morphologie, consistait à placer un point R dans le passé (morphème *-ai*), et à envisager à partir dudit point le procès comme ultérieur (morphème *-r*), ce qui implique que ce point soit un énonciateur  $e_1$ , différent de  $E_1$ . Cette structure est directement lisible dans l'emploi temporel en discours indirect :

(19) Il pensa qu'elle *mourrait* comme elle était née, comme elle avait vécu : pour rien. (Carrière, *L'épervier de Maheux*)

Le conditionnel *mourrait* s'explique en ce que (i) est mis en place dans le passé (cf. le passé simple) un point R à partir duquel se construit un acte d'énonciation (*penser*), avec un

énonciateur  $e_1$  (explicité par le pronom personnel *il*) différent de  $E_1$  (le narrateur) ; et (ii) la réalisation du procès *mourir* est présentée comme ultérieure par rapport à l'acte d'énonciation rapporté de  $e_1$ . Sa référence temporelle est donc purement *anaphorique* : elle n'est pas située par rapport à l'énonciation de  $E_1$ .

Le jeu des deux paramètres du passé (-*ai*) et de l'ultériorité (-*r*) permet de rendre compte des deux aspects de l'effet de sens journalistique : citationnel et pertinent à  $t_0$ .

– le cond., en demandant le placement d'une instance énonciative  $e_1$  dans le passé, permet de produire l'effet citationnel : pour rapporter un déjà dit, l'énonciation de ce dit ne peut qu'être antérieure à  $t_0$ . Les approches polyphonistes de Korzen et Nølke (1990, 2001), et d'Abouda (2001), de par leur analyse de ce que dans l'emploi journalistique le paramètre  $t$  n'est pas concerné ou que la distanciation n'est pas chronologique, ne me semblent pas rendre compte de l'effet de sens citationnel, ce qui n'est pas le cas, nous l'avons vu, de l'approche temporelle de Gosselin (2001).

– à la différence de ce qui se produit dans un emploi temporel comme (19), l'acte d'énonciation antérieur n'est pas posé mais présupposé : on ne dispose ni de son énonciateur (lorsqu'il n'est pas explicité sous la forme *selon x*), ni surtout du moment de son énonciation : le calcul de la référence du procès ne saurait donc se faire *anaphoriquement* à partir de ce moment. Il se fera *déictiquement* par défaut. Le paramètre de l'ultériorité (-*r*), nous l'avons vu, permet que le procès, envisagé à partir d'un énonciateur  $e_1$  situé dans le passé, puisse référer, en fonction de la demande contextuelle, aussi bien au passé, qu'au présent ou au futur. Quel sens y a-t-il à rapporter un énoncé au cond., en effacement de son acte d'énonciation, si ce n'est que par défaut son procès a sa pertinence au présent (ou au futur), s'il s'agit de la forme simple dite cond. *présent* ; et au passé, s'il s'agit de la forme composée dite cond. *passé* ? Le cond. *présent* en emploi journalistique réfère donc à  $t_0$  parce que le calcul de la référence du procès se fait déictiquement, du fait que l'acte d'énonciation antérieur est simplement présupposé, alors qu'il se fait anaphoriquement en emploi temporel du fait que ledit acte est posé.

Il conviendrait sans doute d'affiner un peu la description. On pourrait objecter que dans le cas des emplois temporels de discours indirect libre (21) ou « objectif » (22), le cond. ne dispose pas d'un acte d'énonciation explicite sur lequel prendre appui :

(24) Il s'allongea, les yeux au plafond, ébloui par la forte clarté neutre et morte qui remplissait la chambre. Il **remonterait** là-haut à la nuit tombante. Peut-être **irait**-il prendre un affût. (Carrière, *L'épervier de Maheux*)

(25) Le massif du Sancy était déjà un peu trop haut pour nos grimpeurs. Le triomphe à Super-Besse, 1289 mètres d'altitude, ne **serait** pas pour eux. (*Le Monde*, 12 juillet 2008, racontant l'étape du 11 juillet)

L'objection n'est qu'apparente. Dans ces occurrences, le cotexte antérieur fonctionne comme la base à partir de laquelle peut se construire anaphoriquement l'ultériorité, que l'acte d'énonciation présupposé soit celui d'un actant comme dans le discours indirect libre (21), ou corresponde au point de vue déplacé du scripteur-lecteur en (22). En emploi journalistique, la présupposition d'un autre acte d'énonciation est purement linguistique : elle n'est le plus souvent appuyée par aucun élément cotextuel. Un fait de syntaxe textuelle atteste ce fonctionnement différencié des emplois temporel et journalistique dans le calcul de la référence temporelle du procès : alors que le cond. journalistique peut apparaître en titre d'article – c'est le cas de (13) – le cond. temporel de discours indirect libre pas plus que le cond. objectif n'en sont capables : c'est qu'il faut à ceux-ci du cotexte antérieur pour leur fonctionnement anaphorique, alors que celui-là s'en passe du fait de son fonctionnement déictique par défaut.

Ajoutons que ce fonctionnement déictique est également celui des emplois d'hypothèse et de tous les autres emplois d'altérité énonciative (politesse, préludique, polémique, exclamatif,

rhétorique, etc.) – les emplois dits modaux par les grammaires – c’est-à-dire dans lesquels l’acte énonciatif autre, que nous plaçons au principe de la structure du cond., est seulement présupposé linguistiquement.

A partir de la glose proposée par P. Haillet (supra 2.2.1.), on peut représenter ainsi le conditionnel d’altérité énonciative :

Cond. présent  $\approx$  présent + paraît-il  
Cond. passé  $\approx$  passé composé + paraît-il.

Cette glose est parfaitement juste à condition qu’on ne se laisse pas prendre à sa lettre et que l’on comprenne bien comment le cond. journalistique parvient à produire le sens qu’explicitent ces équivalences : c’est parce que le cond. se réalise sur un dédoublement énonciatif consistant à placer dans le passé en un point R un autre énonciateur à partir duquel puisse être envisagé le procès comme ultérieur que, dans le cond. journalistique, (i) du fait que ledit point R est non pas posé mais présupposé, le jeu des paramètres passé (-ai) et ultériorité (-r) permet que le procès soit, à la forme simple, pertinent à  $t_0$ ; et à la forme composée, représenté comme antérieur ou accompli. Soit donc, par défaut :

-ai + -r + forme simple  $\approx$  présent + paraît-il  
-ai + -r + forme composée  $\approx$  passé composé + paraît-il

et (ii) que se produit l’effet de sens citationnel (correspondant à *paraît-il*) :  $E_1$  se montre rapportant un énoncé d’un énonciateur  $e_1$  antérieur, sans le prendre à son compte. Les dimensions temporelles et énonciatives, visibles dans l’emploi temporel (supra, (19)), sont dans ce type de tour totalement implicites : on ne peut que les induire du signifiant lui-même si on postule sa monosémie, et tenter de les lire dans l’effet de sens complexe qu’elles permettent de produire, en interaction avec le contexte.

## Conclusion

Après avoir explicité quelques éléments de l’histoire de l’emploi journalistique du cond. comme de celle de sa prise en compte par les linguistes, j’ai tenté de répondre à la question de la référence temporelle déictique et non anaphorique du procès qu’il actualise. J’ai présenté les réponses des approches polyphoniques et temporelles et proposé une hypothèse explicative qui croise temporalité et dialogisme. J’ai oublié ce faisant de répondre à un problème soulevé après la pertinente remarque de P. Haillet selon laquelle on ne peut remplacer le cond. journalistique par *allai(t)* + infinitif (supra 2.1.1). La solution que j’envisage, qui mérite plus que les deux lignes que j’y consacre ici, est que l’imparfait prospectif a une structure dialogique plus contraignante que celle du conditionnel : il ne peut fonctionner, du fait que la *prospection* n’est pas l’*ultériorité*, qu’anaphoriquement<sup>13</sup>. Mais c’est là une autre histoire, que Robert *pourrait* bien nous raconter un jour, s’il en prenait le temps...

---

<sup>13</sup> Ce que vérifie le fait textuel que, pas plus que le cond. temporel, l’imparfait prospectif ne saurait (que difficilement) apparaître en titre d’article de journal.

## Références bibliographiques

- Abouda L., 2001, « Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire », in Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 277-294.
- Barceló G. J. et Bres J. 2006, *Les temps de l'indicatif*, Paris : Ophrys.
- Baylon Ch. et Fabre P., 1973, *Grammaire systématique de la langue française*, Paris : Nathan.
- Bourova V. et Dendale P., 2008, « Serait-ce un conditionnel de conjecture ? Datation, évolution et mise en relation des deux conditionnels à valeur évidentielle », *Cahiers Chronos*, à paraître.
- Bres J., 1999, « Vous les entendez ? Analyse du discours et dialogisme », *Modèles linguistiques XX*, 2, 71-86.
- Bres J., 2009a, « Alors comme ça le conditionnel *serait* polyphonique... », Colloque *La question polyphonique*, Metz-Luxembourg, 8-10 septembre 2008, à paraître.
- Bres J., 2009b, « Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer », *VII<sup>e</sup> congrès international de linguistique française*, Oviedo 24-26 septembre 2008, à paraître.
- Bres J., 2009c, « Dialogisme et temps verbaux de l'indicatif », *Langue française*, à paraître.
- Caudal P. et Vettors C., 2005, « Un traitement conjoint du conditionnel, du futur et de l'imparfait : les temps comme des fonctions d'acte de langage », *Cahiers Chronos* 12, 109-124.
- Bres J. et Rosier L., 2007, « Réfractions : *polyphonie* et *dialogisme*, deux exemples de reconfigurations théoriques dans les sciences du langage francophones », in B. Vauthier (éd.) *Bakhtine, Volochinov et Medvedev dans les contextes européen et russe, Slavica Occitania*, 25, 437-461.
- Chevalier J.-Cl. et al., 1964, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris : Larousse.
- Damourette J. et Pichon, E. (1911-40). *Des mots à la pensée*, Paris : d'Artrey.
- Dendale P., 1993, « Le conditionnel de l'information incertaine: marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », in Hilty G., *Actes du XX<sup>e</sup> congrès international de linguistique et philologie romanes*, Tübingen, Francke Verlag, t. 1, 165-176.
- Dendale P., 2008, « *Il serait à Paris en ce moment / Serait-il à Paris ?* A propos de deux emplois épistémiques du conditionnel », *VII<sup>e</sup> congrès international de linguistique française*, Oviedo, 24-26 septembre 2008, à paraître.
- Denis D. et Sancier-Château A., 1994, *Grammaire du français*, Paris : Livre de poche.
- Donaire M.-L., 1998, « La mise en scène du conditionnel, ou quand le locuteur reste en coulisses », *Le Français Moderne* 66, 2 : 204-227.
- Ducrot O., 1981/ 1984, « L'argumentation par autorité », in *Le dire et le dit*, Paris : Minuit, 149-169.
- Gardies J.-L., 1975, *La logique du temps*, Paris : PUF.
- Gosselin L., 2001, « Relations temporelles et modales dans le conditionnel journalistique », in Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 45-66.
- Grevisse M., 1964, *Le bon usage*, Paris : Gembloux.
- Guentcheva Z., 1994, « Manifestations de la catégorie du médiatif dans les temps du français », *Langue française* 102, 8-23.
- Guentcheva Z., 2003, « Degrés de distanciation énonciative », in A. Ouattara (ed.), *Parcours énonciatifs et parcours interprétatifs. Théories et applications*, Gap/Paris, Ophrys, 171-183.
- Haillet P., 1995, *Le conditionnel dans le discours journalistique*, Neuville (Québec) : Bref.

- Haillet P. 2001, « A propos de l'interrogation totale directe au conditionnel », in Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 295-330.
- Haillet P., 2002, *Le conditionnel en français. Une approche polyphonique*, Paris : Ophrys.
- Haillet P. 2003, « Représentations discursives, point(s) de vue et signifié unique du conditionnel », *Langue française* 138, 35-47.
- Haillet P., 2008, *Pour une linguistique des représentations discursives*, Bruxelles : De Boeck.
- Imbs, Paul (1960). *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Paris : Klincksieck.
- Korzen H. et Nølke H., 1990, « Projet pour une théorie des emplois du conditionnel », in Halmøy O., Halvorsen A., Lorentzen L. (eds), Actes du II<sup>e</sup> congrès des romanistes scandinaves, Université de Trondheim, 273-300.
- Korzen H. et Nølke H., 2001, « Le conditionnel : niveaux de modalisation », in Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 125-146.
- Kronning H., 2002, « Le conditionnel « journalistique » : médiation et modalisation épistémiques », *Romansk forum* 16, 2, 561-575, <http://www.digbib.uio.no/roman/page21.html>
- Le Bidois G. et Le Bidois R., 1935, *Syntaxe du français moderne*, Paris : Picard.
- Leeman D., 2001, « Pourquoi ne peut-on combiner *si* et le conditionnel ? », in Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 211-230.
- Martin R., 1971, *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris : Klincksieck.
- Martin R., 1981, « Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? (à propos du futur et du conditionnel en français) », *Langages* 64, 81-92.
- Martin R., 1987, *Langage et croyance. Les univers de croyance dans la théorie sémantique*, Bruxelles : Mardaga.
- Martin R., 1983 / 1992, *Pour une logique du sens*, Paris : P.U.F.
- Riegel M. et al. , 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris: PUF.
- Rosier L., 1999, *Le discours rapporté*, Bruxelles : Duculot.
- Togeby K., 1982, *Grammaire française*, Copenhague : Akademisk Forlag.
- Vet C. et Kampers-Manhe B., 2001, « Futur simple et futur du passé : leurs emplois temporels et modaux », in Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 89-104.
- Vetters C., 2001, « Le conditionnel : ultérieur du non-actuel », in Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 169-210.
- Vuillaume M., 2001, « L'expression du futur du passé en français et en allemand », in Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 105-124.
- Wagner R. et Pinchon J., 1962, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris : Hachette.
- Wilmet M., 1997/2003, *Grammaire critique du français*, Bruxelles : Duculot.
- Wilmet M., 2001, « L'architecture du conditionnel », in Dendale P. et Tasmowski L. (éds), *Le conditionnel en français*, Université de Metz : Recherches linguistiques 25, 21-44.